

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 514

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 6

À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« forfaitaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.